

C.C.S.P.L. de la Ville de Bourges

Le 23 novembre 2021 s'est tenue une réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) de la Ville de Bourges afin de présenter les rapports annuels 2020 de plusieurs délégataires : la société OGF pour le crématorium, BBES pour le chauffage urbain et Bourges Evènements pour les Rives d'Auron.

1) Le crématorium (société OGF)

- Pour rappel, cette délégation confiée à la société OGF a pris effet au 3 avril 1995 pour une durée de 35 ans (suite à l'avenant n° 5) avec donc une échéance au 4 avril 2030. La situation financière d'OGF est tout à fait saine au titre de l'année 2020. Depuis 1996, la gestion du crématorium de Bourges a permis à OGF de dégager un résultat cumulé de 1543 k€. L'exercice 2020 s'est soldé par un bénéfice de 132 k€, soit une progression de 60% qui s'explique par une progression du résultat d'exploitation (+ 68 k€). Le chiffre d'affaires est en augmentation de 75 k€ H.T. par rapport à 2019 sous l'effet conjugué de la hausse de l'activité (84 soit 5% de crémations en plus) et de l'augmentation des tarifs indexés.

2) Le chauffage urbain (société Bourges Bio Energie Services)

- L'exercice 2020 s'est soldé par un déficit de 162 k€ à cause d'un déficit du résultat d'exploitation. Le coût des énergies est passé de 2344 k€ en 2019 à 1935 k€ en 2020 du fait de la baisse de la consommation en MWh vendu et de la rigueur climatique en 2020. La société BBES ne dégage pas de bénéfice en 2020.

3) Les Rives d'Auron (Bourges Evènements : société Jeanne et Louis Production)

- Plus que pour toute autre activité, celle de Jeanne et Louis Production a été impactée par la crise sanitaire, notamment en raison de la fermeture administrative du site de 17 mars au 31 août et du 30 octobre au 31 décembre. Néanmoins, grâce aux différentes mesures de soutien dont a bénéficié le délégataire, l'exercice 2020 ressort excédentaire et même en amélioration par rapport à 2019.
- La Convention passée entre la Ville de Bourges et EURL Bourges Evènements (devenue Jeanne et Louis Productions), relative à l'exploitation des « Rives d'Auron » devait arriver à échéance le 31 décembre 2021. Compte tenu des délais impartis pour la passation d'une DSP, de la crise sanitaire et d'une modification du cahier des charges, un avenant de prolongation de 12 mois a été acté entre les deux parties, portant ainsi le contrat à échéance le 31 décembre 2022.

Gilles Audot